

Limousin Nature Environnement

- Fédération Limousine pour l'Étude et la Protection de la Nature -

Objet : Communiqué

Limoges, le 1 juillet 2014

Danger : pesticides

Pour la première fois en France, la Cour d'Appel de Bordeaux a reconnu la faute inexcusable de l'employeur d'une salariée agricole intoxiquée par des pesticides. Douze heures après un épandage de produits phytosanitaires, son employeur l'avait envoyée travailler dans une parcelle de vigne sans respecter le « délai de réentrée ». On appelle ainsi le délai qui doit être respecté entre le moment de l'épandage et le moment où l'humain peut revenir sur le site sans (trop de) danger. Prise de malaises avant la fin de sa journée de labeur, la salariée, victime de maux de tête, d'irritation de la peau et de vomissements, avait été hospitalisée. Elle a obtenu satisfaction en justice en 2013 par arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux, arrêt devenu définitif tout récemment (avril 2014, l'employeur s'étant désisté de son pourvoi en cassation).

Le constat par la justice d'atteinte grave à la santé humaine du fait des déversements de produits phytosanitaires chimiques est riche d'enseignements en matière de protection de la Nature et de santé publique. Chacun peut comprendre la dangerosité de ces produits sur l'ensemble du vivant : sur l'humain et aussi sur les animaux qui, eux, ne savent pas qu'il faut respecter un délai.

Désormais, la dangerosité des pesticides est avérée. Des conséquences commencent à en être tirées : par exemple, les épandages agricoles doivent avoir lieu le soir, après que les abeilles aient fini de butiner. Ce jugement conforte Limousin Nature Environnement et ses associations membres qui travaillent depuis des années pour faire reconnaître la dangerosité de ces produits mais aussi pour porter des exemples de solutions alternatives à leur emploi, dans le cadre du plan EcoPhyto, qui commence à porter ses fruits, et des chartes zéro-pesticides.

Au moment où une autre agriculture commence à se dessiner, les particuliers sont aussi concernés. Avez-vous conscience de la **dangerosité de ce que vous déversez dans votre jardin ?** Savez-vous que **les désherbants de type Round Up** (à base de glyphosate) **sont soupçonnés d'être à l'origine de divers problèmes de santé, par exemple l'intolérance au gluten (1) ?**

(1) http://www.lepoint.fr/sante/intolerance-au-gluten-l-herbicide-roundup-coupable-06-05-2014-1819335_40.php

